

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ**  
**En date du jeudi 05 juin 2008**  
Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : P; HENNEQUIN  
Conseillers présents : JY LAURENCE, P. MAUDUIT, A. TALVAST, G. DUCHEMIN, A. LEBOURGEOIS, I. LEBAS, C. STCSTEPINSKY, N. BEUVE, S. L'HOTELLIER, B. PICAN, P. HENNEQUIN, S. DAMOVILLE, JY BERTRAND, S. LEGROS.  
Conseiller absent  
ayant donné pouvoir: M. LEMARQUAND donne pouvoir à P. MAUDUIT  
Conseillers absent(s) :

### **1- Approbation du POS - Enquête Publique**

Le 26 février 2008, le conseil municipal avait décidé de modifier le POS sur trois points: l'application du règlement du POS modifié le 24 mai 2006 sur l'ensemble du territoire de la commune (y compris le nouveau lotissement Gorréques), la suppression de l'emplacement réservé n°2 et la modification de l'article II NA 13 en supprimant, pour les terrains d'une superficie supérieure à 5000m<sup>2</sup> faisant l'objet d'une opération de lotissements ou de groupements d'habitation, l'obligation de réaliser d'un seul tenant les 10% de plantations prévue par le règlement du POS.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 avril au 20 mai 2008, le commissaire enquêteur n'a formulé aucune observation. Par conséquent, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du POS.

### **2- L'Approche Environnementale de l'Urbanisme**

En raison du coût élevé d'une étude AEU et de la priorité donnée à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (notamment en raison du projet de la CCASL de construction de logements sociaux à la Croix Pain), le Conseil Municipal a décidé de retarder la réalisation d'une AEU.

### **3- Embauche d'une aide cantinière**

Afin de pallier au problème d'accueil des enfants et de la gestion des effectifs au niveau de la garderie du midi et de la cantine, le conseil municipal a donné son accord pour l'embauche d'une aide cantinière ou pour l'augmentation du temps de travail d'une employée communale.

### **4- Questions diverses**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'achat de la parcelles cadastrées ZH13 d'une superficie de 8 680m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme RAYNER, pour un montant de 7 000€.